



# Vous Informez

266, rue Principale, Audet (QC) G0Y 1A0

T 819 583 1596 / F 819 583 5938

[munaudet@axion.ca](mailto:munaudet@axion.ca) / [www.munaudet.qc.ca](http://www.munaudet.qc.ca)

**BULLETIN MUNICIPAL**

**MAI 2020**

Cellulaire à la mairie: 819-582-0889 Courriel : [mairie@munaudet.qc.ca](mailto:mairie@munaudet.qc.ca)

---

## **INFO-CONSEIL**

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal

**Lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Audet tenue le 3 février 2020, les élus ont notamment :**

### Administration générale :

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité et autoriser la transmission à la MRC du Granit, à la date prévue par la Loi, la liste des personnes qui n'auront pas acquitté à la date formulée sur un avis, les sommes dues.

Autoriser que l'excédent de fonctionnements pour les dépenses en traitement des eaux usées et du réseau d'égouts au montant de 4 384,41\$ de l'année 2019 soit affecté au secteur égouts.

Autoriser un montant de 13 163,54\$ provenant de l'excédent de fonctionnements affecté – secteur aqueduc soit affecté au financement des dépenses de fonctionnement en approvisionnement et traitement de l'eau potable et du réseau de distribution de l'eau potable pour l'année 2019.

Présentation et avis de motion d'un règlement relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

### Sécurité publique :

Adopter le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 préparé par le

# INFO-CONSEIL

---

service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie pour l'année 2019.

## Réseau routier :

Nomination de Monsieur Denis Bouchard, travailleur autonome, à titre d'inspecteur municipal pour la Municipalité de Audet.

Autoriser l'achat des ponceaux pour être installé sur le chemin du Barrage.

Autoriser la reddition de compte auprès du ministère des Transports pour la compensation annuelle au montant de 125 921 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019.

Confirmer son engagement à faire réaliser les travaux de réfection d'une partie de la route de l'Église selon les modalités établies dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

Accepter l'offre de service professionnelle de la firme d'ingénieur exp au montant maximum de 14 600\$ afin de produire les plans et devis d'appel d'offres et les services pendant la construction pour le projet de travaux de voirie locale sur la route de l'Église dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) du ministère des Transports du Québec et du Programme TECQ 2019-2023.

Autoriser la publication d'un appel d'offres public pour un projet de travaux de voirie locale sur la route de l'Église dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) volet RIRL du ministère des Transports du Québec et pour les travaux de pavage financés par le Programme TECQ 2019-2023.

Approuver les dépenses d'un montant de 52 726 \$ relatives aux travaux réalisés sur le chemin de 7<sup>e</sup> rang ainsi que les frais inhérents admissibles, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

# INFO-CONSEIL

---

## Aménagement, urbanisme et développement :

Autoriser la présentation du projet d'aménagement de jeux d'eau et d'un anneau de glace au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Autoriser la présentation d'un projet d'aménagement d'un abri solaire dans le cadre du Programme de subvention d'ombrières de l'Association canadienne de dermatologie.

Autoriser une subvention pour l'année 2020 d'un montant de 250,00\$ pour le Cercle des fermières d'Audet.

Informez que le Comité du Fonds de développement du parc éolien du Granit et celui du Fonds de développement du parc éolien de Saint-Robert lancent leur appel annuel de projets pour l'année 2020. Les organismes invités ont jusqu'au 3 avril à 16h00 pour soumettre un projet et une demande d'aide financière.

Autoriser l'achat d'un registre, de médailles et toutes autres fournitures nécessaires afin de se conformer au nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens.

## Loisirs et culture :

S'engager à payer le montant de base en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS.

Proclamer que les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité et appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

# INFO-CONSEIL

---

Autoriser le paiement au montant de 50,00\$ à la Constellation du Granit dans le cadre de la treizième édition de la Semaine de l'intergénération dans la MRC du Granit.

## Correspondance :

Autoriser le passage dans la municipalité pour l'événement Défi Challenge Québec 800 qui se déroule sur une période de 4 jours du 14 au 17 mai.

Accepter l'offre de la Station touristique Baie-des-Sables afin que la Municipalité puisse choisir une journée pour laquelle elle prendra en charge les frais de la journée en question, au montant de 300,00\$, afin de permettre que tous ses résidents puissent avoir l'accès gratuit pour le ski alpin/planche à neige, la glissade sur tube, le ski de fond et la raquette.

Payer une souscription de 50,00\$ pour soutenir l'organisation du Gala Méritas de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

## Varia:

Autoriser l'achat d'une cuisinière électrique pour remplacer celle désuète à la salle municipale.

**Lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Audet tenue le 9 mars 2020, les élus ont notamment :**

## Administration générale :

Adopter un règlement portant le numéro 355, ayant pour titre Règlement relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil.

Répartition des tâches du conseiller Monsieur André Béliveau, en son absence, soit la présidence du Comité consultatif d'urbanisme par Monsieur Jean-Marc Leduc et les bâtiments municipaux par Madame Danièle Provencher.

Demande d'un financement temporaire au montant de 117 611\$ auprès de la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic – Le Granit, et ce, en attente de la subvention au montant de 65 611\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local pour la réfection du chemin Grenier et de la subvention à recevoir au montant de 65 000\$

# INFO-CONSEIL

---

échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le chemin du 7<sup>e</sup> rang dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux.

Demande à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic – Le Granit un contrat de crédit variable au montant de 200 000,00\$, et ce, afin de permettre de payer les opérations courantes.

Autoriser le transfert des factures 2016 à 2018 ainsi que les intérêts dus à ce jour dans le poste comptable « Créances douteuses ou irrécouvrables » pour l'immeuble acquis par la Municipalité du lot 4 188 648, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé sur la route 204 à Audet, et ce, lors de la vente par la MRC du Granit d'immeubles pour défaut de paiement des taxes en 2018.

Autoriser la signature du protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'habitation pour le projet déposé dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale des Municipalités de Audet et de Lac-Drolet qui vise la création d'un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, et en planification des travaux de voirie.

Accepter l'offre de service de la Fédération Québécoise des municipalités pour l'accompagnement dans la création d'un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, et en planification des travaux de voirie pour les Municipalités de Audet et de Lac-Drolet.

Autoriser les organismes qui suivent à utiliser la salle municipale gratuitement pour la mise en place d'activité, mais ce, conditionnel à sa disponibilité et à s'engager à remettre la salle dans son état reçu :

- Cercle des fermières d'Audet
- Chevalier de Colomb d'Audet;
- Club de l'âge d'Or d'Audet
- Club de soccer d'Audet
- Comité de l'O.T.J. d'Audet
- École d'Audet
- Fabrique Saint-Hubert d'Audet

# INFO-CONSEIL

---

Décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

## Sécurité publique :

Autoriser un don de 100,00\$ à la Maison La Cinquième Saison, et ce, dans le cadre du Git up challenge pour lequel le service incendie de la Municipalité participe.

Nomination de Monsieur Raynald Beaudoin comme pompier volontaire du service incendie.

## Réseau routier :

Autoriser l'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Drouin Doris inc. au montant de 391 272,57 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfection de la route de l'Église dans le cadre de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissible dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet RIRL et dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023 pour le projet des travaux de pavage pour la route de l'Église.

Approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

## Aménagement, urbanisme et développement :

Informé que la demande de la Municipalité de Audet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet d'aménagement de jeux d'eau et d'un anneau de glace a été déposée le 19 février dernier.

Informé que considérant les modalités restrictives du Programme de subvention d'ombrières de l'Association canadienne de dermatologie, la Municipalité de Audet a décidé de ne pas présenter de projet d'aménagement d'un abri solaire.

# INFO-CONSEIL

---

Informez de la grande participation des résidents d'Audet à la journée offerte gracieusement par la Municipalité de Audet à la Station touristique Baie-des-Sables qui s'est tenue le 8 mars dernier.

Informez que la Corporation de développement communautaire du Granit, de concert avec la MRC du Granit, invite pour une journée de consultation citoyenne afin d'identifier les axes d'interventions prioritaire à mettre en place afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de la MRC du Granit. Cette rencontre se tiendra le 1<sup>er</sup> avril prochain à l'OTJ de Lac-Mégantic de 10h à 15h.

Appuyer le projet « Remise en état et conservation de l'habitat du lac Mégantic et de la rivière Chaudière » présenté par le Comité de bassin de la rivière Chaudière.

Autoriser le versement d'un montant de 100,00\$ qui a été remis aux gagnants des participants au concours de décoration dans le cadre de la semaine de l'intergénération.

## Loisirs et culture :

Autoriser le dépôt d'une demande d'arbre dans le cadre du programme offert par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

Informez que le Mois Défi Santé, aura lieu pendant 4 semaines, soit du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2020, et sera le coup d'envoi pour prendre un nouveau départ. Le conseil de la Municipalité de Audet invite tous les citoyens, seul ou en famille, à mettre leur santé en priorité à l'occasion d'un défi collectif et motivant, et ce, en s'inscrivant à [defisanté.ca](http://defisanté.ca).

Autoriser une contribution financière à l'école d'Audet au montant de 500,00\$ afin de soutenir l'organisation de l'activité Défi Audet la nuit, autoriser 4 pompiers du service incendie de la Municipalité ainsi que le camion incendie afin d'assurer la sécurité des participants lors de l'activité et autoriser la fermeture de rues soit d'une partie des rues de l'Église, Principale et du chemin Grenier ainsi que la totalité de la rue de l'O.T.J., et ce, pendant l'activité qui se tiendra le 15 mai prochain.

Informez que la MRC du Granit, de concert avec le ministère de la Culture et des

# INFO-CONSEIL

---

Communications, offre un fonds de développement culturel. Les organismes admissibles ont jusqu'au 14 avril 2020 pour déposer un projet.

## Correspondance :

Accepter de prêter gratuitement la salle municipale le 7 juin 2020, et ce, pour l'organisation d'un brunch par les Roses pour la Cause.

Autoriser le passage dans la municipalité le 18 juin pour l'événement le Tour de Beauce.

Proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2020 « Semaine de la santé mentale » et inviter tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

Autoriser le triathlon extrême CANADAMAN/CANADAWOMAN à circuler sur le parcours déterminé par Endurance Aventure qui traverse dans la Municipalité de Audet les 4 et 5 juillet prochains.

Autoriser un budget de 250,00\$ afin d'organiser une activité dans la municipalité lors du triathlon extrême Canadaman / Canadawoman et autoriser un pompier à faire la sécurité au coin de la route 204 et le chemin du Lac-Drolet et qu'un autre pompier apporte un camion incendie à l'entrée du village afin de créer de l'ambiance pour l'activité.

# INFORMATION MUNICIPALE

---

La Municipalité de Audet lance sa plateforme citoyen bciti, conformément à sa Vision, qui vise notamment à offrir des services toujours meilleurs, axés sur la mobilité et l'innovation. Les citoyens peuvent dorénavant accéder à une panoplie de services en ligne à partir d'une seule porte d'entrée sécuritaire sur ordinateur, tablette et téléphone intelligent.

Nous sommes très fières d'annoncer le lancement de ce nouvel outil de communication interactif! Il simplifiera assurément la vie de nos citoyens en

# INFORMATION MUNICIPALE

---

rendant leurs services facilement et rapidement accessibles. Nous espérons aussi qu'il permettra de favoriser le dialogue entre les citoyens et la municipalité. Nous invitons les citoyens à créer leur compte dès maintenant!

Grâce à bciti, les citoyens peuvent rapidement et aisément s'abonner aux avis et alertes émis par la Municipalité de Audet.

Pour accéder aux services offerts sur bciti, les usagers doivent créer un compte personnel :

- À partir de l'application bciti disponible dans l'App Store ou Google Play (sélectionner Ville de Audet)
- À l'adresse [audet.b-citi.com](http://audet.b-citi.com)



## COVID-19

---

### COVID-19

## AVIS À LA POPULATION DE AUDET

### Sécurité publique

**Sûreté du Québec** : Vous êtes plusieurs à vous questionner sur les situations pour lesquelles il est approprié de téléphoner ou non à la Sûreté du Québec dans le contexte de la COVID-19. Pour plus d'information sur le sujet, consulter le lien qui suit :

<https://www.facebook.com/policesureteduquebec/videos/250518022651152/?d=null&vh=e>

**Interdiction de faire des feux à ciel ouvert** : Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé d'interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, et cela, afin de préserver la capacité opérationnelle de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et des différents services incendies municipaux en période de pandémie. La collaboration de tous est essentielle pour

# COVID-19

---

que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt soit respectée. Cette mesure a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt.

**Plan de sécurité civile :** Le Québec étant présentement en état d'urgence sanitaire (COVID-19), certaines mesures mises en place, dont l'obligation à la distanciation sociale, nécessitent un réajustement du plan de sécurité civile de votre Municipalité en cas d'urgence. Le gouvernement a annoncé qu'il ne permettra par l'ouverture de centres d'hébergement pour les sinistrés afin d'éviter les risques de contamination. Pour ces raisons, nous sollicitons votre collaboration. Vous devez prévoir un endroit où vous pourrez vous loger en cas d'inondation, de panne électrique sur le long terme, d'incendie, etc. Cet endroit doit respecter :

- La distanciation sociale;
- L'isolement obligatoire des personnes de 70 ans et plus;
- L'isolement des personnes ayant des prédispositions de santé les rendant vulnérables;
- L'isolement des personnes en quarantaine.

## Hygiène du milieu

**Attention aux lingettes désinfectantes :** Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci. Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

# COVID-19

---

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder aux nettoyages de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux. Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

**Résidus domestiques dangereux (RDD) :** Vous comprendrez qu'étant donné les manipulations demandées dans l'opération de la collecte des RDD, qui devait débuter en juin, celle-ci sera reportée. Une communication ultérieure vous sera envoyée.

## Loisirs et culture

**Annulation des festivals et événements :** Le 10 avril, le gouvernement du Québec a demandé l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020. Cette directive est émise considérant l'évolution de la situation de la COVID-19 au Québec et la nécessité de respecter notamment la mesure de distanciation physique de 2 mètres pour une période prolongée. C'est donc dans une perspective de protection de la santé publique qu'il est jugé préférable d'annuler les festivals et autres rassemblements culturels et sportifs, intérieurs et extérieurs, pour la période estivale. Pour pallier l'impact de la pandémie, le gouvernement du Québec prévoit et explore diverses formes d'accompagnement et de soutien aux festivals et aux événements qu'il finance par le biais de ses ministères et de leurs programmes.

**Service d'animation estivale :** La situation entourant la COVID-19 demande aux municipalités de s'adapter aux recommandations de notre gouvernement pour les services offerts à la population. En ce qui concerne l'ouverture du

# COVID-19

---

Service d'animation estivale pour l'été 2020, nous attendons les directives en regard à ce service.

## **Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises**

La MRC du Granit dispose d'un nouveau levier économique pour soutenir les entrepreneurs dans le contexte de la présente perturbation économique causée par la pandémie de la COVID-19. Une somme de 585 901 \$ dans le cadre de l'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises annoncée le 3 avril dernier par le gouvernement du Québec permettra de favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par cette pandémie. Pour plus de détail, visitez le [www.sdeg.ca](http://www.sdeg.ca) à la section COVID-19 ou contactez l'équipe de la SDG au 819-583-0181.

## **Le Centre d'action bénévole vous informe**

Si vous êtes un travailleur en attente de chômage ou un travailleur autonome contraint d'arrêter ses activités, les critères d'admissibilité à la banque alimentaire sont assouplis. Pour en savoir davantage, communiquez au 819-583-3482 poste 22. Ensemble on peut y arriver et n'oubliez pas : Ça va bien aller!

## **Remerciement**

Citoyens d'Audet, nous tenons à vous remercier pour les efforts considérables que vous faites pour continuer à respecter les règles de distanciation sociale imposées par la direction de la santé publique. Cela fait une différence. C'est avec un effort commun et une grande discipline que nous parviendrons à passer au travers de cette crise sans précédent. Continuer de rester informé des événements soit par le biais du point de presse quotidien de votre gouvernement ou en consultant régulièrement le site Internet: [Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus) ou par téléphone, sans frais, le [1 877 644-4545](tel:18776444545).

Prenez soin de vous et de vos proches!

**Pour information :** France Larochelle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière  
Téléphone : 819 583-1596  
**Courriel :** [munaudet@axion.ca](mailto:munaudet@axion.ca)

# COVID-19

---

## **INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES SÉANCES DE CONSEIL DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE**

Le 26 avril 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales. Cet arrêté ministériel permet de continuer la tenue des séances à distance, par visio ou téléconférence. Cependant, la Municipalité doit publier l'enregistrement des délibérations et de la prise de décision. Nous tenons donc à vous aviser que pour la période de la pandémie, le lendemain de la séance de conseil l'enregistrement de cette séance sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

La prochaine séance de conseil se tiendra comme prévu le 4 mai à 20h. Un projet d'ordre du jour de la séance sera disponible sur le site Internet de votre Municipalité, le vendredi 1<sup>er</sup> mai. Nous vous invitons à adresser vos questions aux élus, et ce, avant le 4 mai à 16h soit par courriel à l'adresse suivante : [mnaudet@axion.ca](mailto:mnaudet@axion.ca) ou par téléphone au 819-583-1596.

---

## **COMMUNAUTÉ BIENVEILLANTE DU GRANIT**

*Ensemble, pour tous*

Parce que la situation est exceptionnelle, vous pourriez avoir de nouveaux besoins, que se soit pour l'alimentation, le transport, le soutien psychologique, etc. Les organismes et organisations du Granit sont là pour vous.

Visitez le

[www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/covid-19/](http://www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/covid-19/)

# ENVIRONNEMENT

---



## **BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2020**

Veillez prendre note que vous ne recevrez pas d'appel téléphonique personnalisé pour vous informer de la visite des camions.

Pour connaître la marche à suivre et pour savoir si les équipes de Services Sanitaires Denis Fortier, seront de passage sur votre propriété, rendez-vous au :

- 1- [www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca)
- 2- À la section « Environnement »
- 3- puis « Matières résiduelles »
- 4- et enfin « Boues de fosses septiques »

ou directement au <https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/environnement/matieres-residuelles/boues-de-fosse-septique/>

Des frais de 50 \$ plus taxes seront facturés en surplus si le chauffeur n'a pu effectuer la vidange au moment prévu, dû à une mauvaise préparation du propriétaire avisé, le jour de la vidange.

### **DATES : DU 1<sup>er</sup> AU 3 JUIN 2020**

La collecte des boues se fera sur les chemins suivants : chemin Bouchard, chemin du 7<sup>e</sup> Rang, chemin du Mont-Dostie, chemin Grenier, chemin Vallerand et route de l'Église.

En raison de la **COVID-19**, nous vous demandons de ne pas sortir pour discuter avec le camionneur ou du moins, en cas de nécessité, conservez une distance de 2 mètres.

Il n'y aura pas d'accroche-porte laissée pour confirmer la vidange. Les employés feront un trait de craie sur le couvercle de la fosse pour vous signifier que la vidange a été effectuée. Si vous n'êtes pas certain, vous pourrez vérifier sur le site internet de la MRC qui publiera cette information.

Pour toutes questions, communiquez avec la MRC du Granit au 819 583-0181 #116 ou par courriel à [fosses@mrcgranit.qc.ca](mailto:fosses@mrcgranit.qc.ca)

# URBANISME

---

Avec l'arrivée du printemps, nous vous rappelons certaines dispositions du règlement de zonage numéro 257 de votre municipalité qui stipule entre autres que:

## Article 7.3.4

Du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante, un abri d'hiver pour automobile peut être installé, **celui-ci doit être complètement démonté, au 1er mai.**



## Article 7.6.3

L'entretien de l'accès, qu'il soit construit par le propriétaire ou par la municipalité est l'entière responsabilité du propriétaire de l'emplacement que dessert l'accès. Il doit veiller à maintenir l'accès en bon état afin d'éviter tout dommage à la chaussée pouvant entraîner des accidents et s'assurer de l'écoulement libre des eaux.

# HYGIÈNE DU MILIEU

---

## RAPPEL SERVICE DE TRI DES MATÉRIAUX SECS

Un tonnage maximum de 4.00 tonnes métriques annuellement est accordé pour chaque résidence de la municipalité. Nous vous rappelons qu'un tonnage minimum est facturé pour chaque transaction faite entre un citoyen et SLM Récupération soit un **minimum de 250 kg**. Donc, avant d'apporter vos déchets au service SLM Récupération attendez d'avoir une quantité considérable en tonnage pour éviter ces frais minimums de transaction.

Votre Municipalité tient à vous rappeler qu'un tableau est compilé pour les citoyens qui utilisent ce service. Donc, si vous utilisez le service en ayant la situation dans laquelle votre tonnage est en dessous du 250 kg, et ce, plus de trois fois, vous recevrez de la Municipalité un avis afin de vous demander d'améliorer votre utilisation de ce service. Le but premier de cette procédure est de réduire la facture totale à payer par la Municipalité.

# HYGIÈNE DU MILIEU

---



Téléphone 819 583.3831

Télécopieur 819 583.5962

9109, route 204,  
Frontenac (Québec)  
G6B 2S1

## **MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES CLIENTS ET ENTREPRENEURS DE LA RÉGION**

Suite à l'annonce du Premier Ministre Legault, la réouverture de notre site situé au 9109, route 204 à Frontenac se fera le 20 avril prochain, selon les mesures sanitaires suggérées pour assurer la santé de tous nos clients et de nos employés.

Prendre note que tous ceux qui viendront disposer des matériaux devront en tout temps demeurer à l'extérieur. L'entrée dans nos bâtiments sera strictement réservée à notre personnel autorisé. Nous aurons mis en place un genre de service à l'auto. Bien suivre les indications à votre arrivée à la balance. Bien sûr, le 2 mètres de distanciation entre les individus s'applique comme partout ailleurs. Toutes ces procédures vous prendront quelques minutes de plus, donc soyez patient et indulgent dans le but de protéger la santé de tous.

Prendre note que la collecte des encombrants à vos domiciles se fera en mai et juin selon le calendrier de la MRC du Granit. Pour tous ceux qui sont capables d'attendre ce moment, cela est la meilleure solution pour éviter la propagation du virus de la CODIV-19.

Merci de votre collaboration,

Toute l'équipe de SLM Récupération



# HYGIÈNE DU MILIEU

## SERVICE DE TRI DES MATÉRIAUX SECS

La Municipalité de Audet a renouvelé l'entente avec SLM Récupération afin d'offrir un service de tri des matériaux secs aux résidents d'Audet qui paient une taxe municipale « **Ordures ménagères** ».



### Procédures

- Le citoyen doit se rendre aux installations de récupération par ses propres moyens au **9109 route 204 Frontenac**, et ce, aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 7h à 17h
- Le client doit se présenter sur la balance à l'entrée et à la sortie
- Il doit fournir une preuve de résidence (compte de taxes, permis de conduire ou autres)
- Le déchargement est effectué par le citoyen, par contre, s'il demande un déchargement à la rétro-caveuse, ce sera aux frais du citoyen
- Chaque mois, une facture est envoyée à la municipalité avec les détails de tous les résidents qui auront utilisé le service.

Les entrepreneurs qui se présentent aux installations avec des rebuts de citoyens doivent **OBLIGATOIREMENT** avoir en leur possession le permis de construction valide du citoyen.

Un tonnage maximum de 4.00 tonnes métriques annuellement est accordé pour chaque résidence de la municipalité.

<b>Matériaux de construction, rénovation, démolition</b>	<b>Branches et feuilles</b>
<b>Bois</b>	<b>Métaux ferreux et non ferreux</b>
<b>Bardeau d'asphalte</b>	<b>Béton, asphalte, brique</b>
<b>Encombrants (ex: matelas, mobiliers divers, tapis...)</b>	<b>Pneus et caoutchouc (ex: Souliers, bottes...)</b>
<b>Tissus et textiles</b>	<b>Carton et papier contaminé</b>
<b>Plastiques divers (agricoles et acéricoles)</b>	<b>Fenêtre et vitre</b>

# HYGIÈNE DU MILIEU

---

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2020

La collecte des encombrants aura lieu le **26 mai 2020**. Voici quelques points importants à respecter afin que cet exercice se déroule de façon sécuritaire et optimale.

### Matières acceptées

Les encombrants comprennent les appareils ménagers (cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, etc.), le mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, matelas, table de chevet, armoire, divan, fauteuil, salon de jardin, etc.), les appareils de chauffage et sanitaires (radiateur, chaudière démontée, réservoir d'eau chaude ou d'huile vide, lavabo, baignoire, toilette, etc.), les matériaux de construction jusqu'à concurrence de un mètre cube ( $1\text{m}^3$ ) ou cinquante kilogrammes (50kg) (porte, cadre de porte, fenêtre, revêtement de sol, armoires de cuisine et de salle de bain, etc.), les résidus verts (seules les branches d'arbres attachées en ballots d'un diamètre n'excédant pas cinq centimètres (5cm) et dont la longueur est inférieure à un mètre (1m) seront acceptées), les pneus sans jantes, les tubulures acéricoles attachées en ballots jusqu'à concurrence de vingt-cinq kilogrammes (25kg) maximum et les objets divers (vélo, poussette, table à repasser, appareil d'exercice, ventilateur, lampe, rideau, stores, barbecue, etc.).

Les matières suivantes **ne sont pas considérées** comme des encombrants et ne peuvent donc être acceptées dans la collecte régulière :

Les déchets, les matières recyclables, les matières organiques (à l'exception des branches d'arbres d'un diamètre n'excédant pas cinq centimètres (5cm) et dont la longueur est inférieure à un mètre (1m)), les matériaux de construction excédant un mètre cube ( $1\text{m}^3$ ) ou cinquante kilogrammes (50kg), les pneus avec jantes, les petits appareils électriques (micro-ondes, aspirateur, télévision, ordinateur, matériel HI-FI, etc.), les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, appareil de climatisation, etc.) et les résidus domestiques dangereux.

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

## Attention aux lignes électriques si vous effectuez des travaux à l'extérieur

L'été est la saison des activités et des travaux extérieurs.

Il arrive malheureusement encore trop souvent que des gens se blessent ou perdent la vie en tentant de couper une branche ou en manipulant des objets longs près des fils électriques.

On ne le dira jamais assez : on ne doit rien approcher à moins de trois mètres des fils électriques.

Échelles, grues, échafaudages, perches pour piscine, scies, cerfs-volants et même jet d'eau en continu sont autant de choses que l'on doit tenir loin des fils électriques.

Résidents d'Audet demeurer toujours conscients du danger quand vous effectuez des travaux en hauteur.

Pour plus de conseils de sécurité et pour en savoir plus sur l'électricité, veuillez consulter le site Web au [www.hydroquebec.com/securite](http://www.hydroquebec.com/securite).

Source : Hydro-Québec



# MÉLI-MÉLO



## Point d'embarquement :

Épicerie BLR  
253, rue Principale, Audet



## Journées de transport : lundi et jeudi

Pour réserver, veuillez le faire 24 heures à l'avance du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 15 h 30 au [819 583-4263](tel:8195834263) ou sans frais au [1 877 583-4263](tel:18775834263)

Inscription obligatoire au préalable



**DATE DE TOMBÉE** du bulletin municipal  
**« Municipalité de Audet, vous informe »**  
pour le mois de juin: 15 mai 2020